



Les infos du mois d'avril

2013

Mairie

Tél : 03 88 70 57 19

@/ : mairie.saesso@orange.fr

Achats de fleurs pour la nouvelle saison

Avec l'arrivée tant attendue du printemps, c'est le retour des travaux de jardinage et des préparatifs pour le fleurissement.

Pour la commande de fleurs chez l'horticulteur Fabien Blind, qui a toute notre confiance depuis une dizaine d'années, vous trouverez en pièce jointe l'offre tarifaire proposée spécifiquement pour tous les habitants de Saessolsheim. De ce fait, en commun accord avec l'horticulteur, la commande groupée n'est pas reconduite cette année.

Veillez vous munir de la feuille visée par nos soins et vous présenter directement chez l'horticulteur qui vous conseillera sur vos choix en fleurs.

Réunion destinée aux adolescents du village

Ce jeudi à 17h30, réunion parents-animateurs au local des jeunes en présence des responsables du réseau d'animation jeunes. Auparavant, après-midi de jeux organisé au stade dès 15h00.

Passage du ramoneur

Le ramoneur sera de passage dans le village à partir du jeudi 17 avril. Il est conseillé aux personnes absentes de leur domicile pendant la journée de prendre rendez-vous dès le début de la tournée au 03 88 91 66 72.

Conformité : A l'aire de jeux, nous avons l'obligation de démonter la balançoire qui ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Merci à Bernard Wolff pour la mise à disposition de cette balançoire installée en 2004. Une solution de remplacement est à l'étude.

Finances de la commune en 2012

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Excédent
225 163,24	317 103,09	91 939,85

Section d'investissement

Dépenses	Recettes	Déficit
800 147,72	563 924,68	236 223,04

Déficit de clôture : 144283,19€

Reste à réaliser: En recettes : 194 500€

En dépenses : 10 000€

Budget prévisionnel 2013:

- Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 312 878 €
- Section d'investissement en dépenses et en recettes : 504 669 €

Taux des contributions directes pour 2013 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes locales. Par contre, les services fiscaux ont appliqué une hausse de 0,8% aux bases d'imposition.

Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le non bâti
11,04%	11,76%	43%

Cordiales salutations

Votre Maire